

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2021
Convocation du mardi 7 décembre 2021
Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021.

—○—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL (à partir du point 2.3), M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. Georges ROUX, Mmes Caroline MERCIER, Marine DEFAUX, M. Benoît de la RONCIERE, adjoints au maire ; Mme Josette de MARVAL, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, M. Richard VINCE, Mmes Delphine de PAOLI, Capucine CANDELLE, M. Michael ALBOU, Mmes Anne-Charlotte PIERARD, Solène MOULINEC, Imane ACHOUR, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Pierre LESPAGNOL, Adrien DEUDON, Cédric ANE, Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Hicham DAD, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTE, conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alice LE MOAL par M. Stéphane COCHEPAIN (jusqu'au point 2.2),
M. François MORVAN par M. Rémi MUZEAU,
Mme Danielle RIPERT par M. Patrice PINARD,
M. Stéphane FOUCHER-ALQUI par Mme Caroline MERCIER,
Mme Marie-Jeanne COLOMBO par Mme Evelyne LAUER,
M. Loïc PERON par Mme Véronique CABASSET,
Mme Patricia BEHAL par Mme Marie-Astrid ALBERT,
M. Antonio MORAIS par Mme Marie-Ange BADIN,
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît de la RONCIERE,
M. Aïssa TERCHI par M. Alain FOURNIER,
Mme Alice NORET par Mme Naïma SELLAM,
M. Jean-Luc BRACHET par Monsieur Paul RIEUSSET,

Etait absente :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Richard VINCE

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE 17 DEC. 2021

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 15 décembre 2021

Le Maire,

Rémi MUZEAU



Objet : Exercice 2022 – Adoption du Budget Primitif du Budget Principal

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération 2020/S05/1.5 du 24 novembre 2020 relative à la mise en place de la norme budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2021, l'adoption du règlement budgétaire et financier et l'ajustement des méthodes et durée d'amortissement ;

Vu la délibération 2021/S05/3.5 du 23 novembre 2021 portant présentation du rapport d'orientation budgétaire 2022 suivi d'un débat ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Considérant que le budget primitif 2022 est adopté sans la reprise des résultats de l'exercice 2021 ;

Considérant les demandes des services ;

Considérant les arbitrages retenus à l'occasion de la conférence de clôture budgétaire tenue le 3 décembre 2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Budget Primitif 2022 du Budget Principal, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section de fonctionnement :

▪ Recettes :	129 883 724 euros
▪ Dépenses :	129 883 724 euros

Section d'investissement :

▪ Recettes :	84 057 693 euros
▪ Dépenses :	84 057 693 euros

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour

10 contre - Monsieur Alain FOURNIER, Madame Naïma SELLAM, Monsieur Michel LEJEUNE-MENGWANG, Monsieur Aïssa TERCHI, Madame Alice NORET, Monsieur Hicham DAD, Monsieur Jean-Luc BRACHET, Monsieur Paul RIEUSSET, Madame Clotilde VEGA-RITTER, Monsieur Ludovic PLANTÉ